



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2177

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et ALLIES Culture pour tous dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIH (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2177 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/ THEATRE DES CELESTINS ET ALLIES CULTURE POUR TOUS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2022-2023 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le théâtre des Célestins souhaite permettre à des publics bénéficiant de minima sociaux et dits « empêchés » de pouvoir bénéficier de places offertes au théâtre, autour d'un dispositif de billetterie solidaire.

Ce dispositif permet au théâtre de mettre gratuitement à disposition des invitations et des informations sur sa programmation au profit d'organismes sociaux agréés.

La distribution sera assurée aux bénéficiaires par des structures associatives et/ou privées partenaires travaillant dans le champ de l'action sociale et culturelle.

Le théâtre a décidé d'associer ce dispositif à l'association ALLIES.

L'association ALLIES a créé en son pôle « Culture pour tous », regroupant les activités de la Mission insertion culture et de la billetterie solidaire Culture pour Tous.

Le pôle Culture pour tous de l'association ALLIES a pour missions :

- La mobilisation des acteurs culturels et sociaux afin de permettre l'accès à la culture, vecteur d'insertion sociale et professionnelle ;
- L'animation d'une billetterie solidaire ;
- La réalisation d'une ingénierie de projets collectifs (médiation, ateliers de pratique artistique, actions liées plus directement à l'emploi) ;
- L'assurance d'une sensibilisation, animation et formation des acteurs et/ou des bénéficiaires, en favorisant l'expression des participants ;
- Participer à l'évaluation et à la valorisation des actions.

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et l'association ALLIES Culture pour tous, dans le cadre de ce dispositif, est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, opération ACCPROG ou CREAPROG, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET